



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-82069>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **25-82069**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Le Havre Seine Metropole

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20008495200015

Ville : LE HAVRE

Code postal : 76085

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 76

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1682061>

Identifiant interne de la consultation : 25AS-LHSM-1891-W

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service des marchés publics

Numéro de téléphone du contact : +33 235194476

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Renvoi au règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 03/11/2025 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentations de variantes : Non
Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Renouvellement de la mission de Conseiller Territoire Engagé Transition Ecologique, réalisation du BEGES et animation de la démarche d'adaptation au changement climatique

Code CPV principal - Descripteur principal : 71241000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : - Forme du marché (cf. art 2-2 du règlement de la consultation) Les prestations donnent lieu à un marché à prix mixtes. Les prix unitaires applicables sont ceux indiqués dans le BPU multipliés par les quantités réellement exécutées. Les prestations de la partie unitaire sont susceptibles de varier dans les limites suivantes : * Montant minimum annuel (HT) 0 euro(s) * Montant maximum annuel (HT) 25 000 euro(s) Les prestations de la partie forfaitaire portent sur la mise à jour du pilotage, l'actualisation de l'état des lieux, le renforcement du plan d'action de transition écologique et les visites annuelles de suivi (estimation forfaitaire de 3 visites sur la durée du contrat). Les prestations de la partie unitaire portent sur la demande de labellisation, activée en fonction du niveau de réalisation atteint par la collectivité, l'animation de la démarche d'adaptation, la réalisation du BEGES. Les prestations sont identiques à chaque reconduction

Lieu principal d'exécution du marché : Sur le territoire de la communauté Urbaine 76600 - LE HAVRE

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://www.mpe76.fr>. Les candidats pourront télécharger le dossier de consultation et remettre leur(s) offre(s). La plateforme dispose d'un espace fournisseur contenant un espace de stockage et un coffre-fort électronique (onglet gestion). S'il utilise cet outil le candidat devra l'indiquer explicitement dans son dossier. Durée du marché - Délai d'exécution - Durée du marché pour la partie forfaitaire (cf. art 4-2-1 du règlement de la consultation) Le marché est conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de sa date de notification. - Durée du marché pour la partie unitaire (cf. art 4-2-2 du règlement de la consultation) Le présent marché est passé pour une durée ferme de 4 ans à compter de sa date de notification. La durée du marché est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commandes peuvent être émis et ce jusqu'au dernier jour de validité dudit marché. Le marché n'est pas reconductible. Les bons de commande pourront s'exécuter au plus tard jusqu'à la fin de la réalisation de la prestation correspondante. - Délais d'exécution (cf. art 4-2-4 du règlement de la consultation) Pour la partie forfaitaire, le délai d'exécution commence à la notification du marché, pour une durée de 4 ans. Les délais d'exécution de chaque mission sont précisés dans cet article. Pour la partie unitaire, les délais d'exécution seront précisés dans les bons de commande. - Forme juridique de l'attributaire (cf. art 4-4 du règlement de la consultation) Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur. L'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. - Délai de validité des propositions (cf. art 4-4 du règlement de la consultation) Le délai de validité des propositions est de 180 jours, soit 6 mois à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. - Prestations supplémentaires éventuelles obligatoires (cf. art 4-6-3 du règlement de la consultation) Le présent marché comporte des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoires portant sur : PSE 1 : Appui à la mise en oeuvre du référentiel fusionné PSE 2 : Appui à l'animation territoriale de l'écosystème d'acteurs Les

PSE sont détaillées dans l'article 4 du CCTP. Les candidats devront obligatoirement répondre aux prestations supplémentaires éventuelles obligatoires conformément à l'acte d'engagement. A défaut, l'offre sera déclarée irrégulière. Le pouvoir adjudicateur prend la décision de retenir ou non les PSE avant l'analyse et les analyse en tenant compte de cette décision. - Présentation des propositions (cf. art 6 du règlement de la consultation) - Jugement des propositions (cf. art 7 du règlement de la consultation) * Valeur technique jugée sur le mémoire remis (notée sur 200 coefficient de pondération 6) * Prix des prestations apprécié à partir de l'addition des prix HT du Bordereau des Prix (total des montants unitaires et du montant forfaitaire) (noté sur 200) - Négociation (cf. art 8 du règlement de la consultation) L'acheteur peut librement et de sa seule initiative décider d'engager, ou de ne pas engager, des discussions avec tout ou partie des candidats ; celles-ci ne constituent ni une obligation pour l'acheteur ni un droit pour les candidats, qui demeurent tenus par leurs offres initiales pendant tout le temps de leur validité. - Instance chargée des procédures de recours - Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours (cf. art 11 du règlement de la consultation) Tribunal Administratif de Rouen 53 avenue Gustave Flaubert 76005 Rouen cedex e-mail : greffe.ta-rouen@juradm.fr. Téléphone : 02 35 58 35 00 Fax : 02 35 58 35 03

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/07/2025